

## **Sciences humaines combinées**

ISSN : 1961-9936

: Université de Bourgogne, Université de Franche-Comté, COMUE Université  
Bourgogne Franche-Comté

13 | 2014

Espace en question(s)

# L'île des pins, un espace carcéral (1872-1913)

01 March 2014.

**Claudy Chene**

DOI : 10.58335/shc.351

🔗 <http://preo.u-bourgogne.fr/shc/index.php?id=351>

Claudy Chene, « L'île des pins, un espace carcéral (1872-1913) », *Sciences humaines combinées* [], 13 | 2014, 01 March 2014 and connection on 22 July 2024. DOI : 10.58335/shc.351. URL : <http://preo.u-bourgogne.fr/shc/index.php?id=351>

PREO

# L'île des pins, un espace carcéral (1872-1913)

## *Sciences humaines combinées*

01 March 2014.

13 | 2014

Espace en question(s)

Claudy Chene

DOI : 10.58335/shc.351

 <http://preo.u-bourgogne.fr/shc/index.php?id=351>

---

### Introduction

I- Le bagne de l'île des Pins dans l'esprit de tous les bagnes coloniaux.

I-1- Les bagnes de la "Nouvelle", une réalisation sous une double influence

I-2- L'île des pins, une île coupée en deux.

II- L'organisation du Territoire de l'Administration Pénitentiaire de l'île des Pins.

II-1- La presqu'île de Kuto et la plaine de Kaa.

II-2- Uro et les cinq communes.

II-3- L'eau un trait d'union entre le commandement pénitentiaire et les communes.

III- Après le Bagne.

III-1- La désaffectation du Territoire Pénitentiaire

III-2- Vers une réserve autochtone

Conclusion

---

## **Introduction**

- 1 La présence missionnaire, coloniale et pénitentiaire a profondément transformé l'espace Kunié<sup>2</sup>. A ce jour, aucune étude complète n'a été effectuée sur les transformations spatiales de l'île des Pins, dès l'existence des premiers contacts. L'archéologie a pu déterminer une présence austronésienne ancienne.<sup>3</sup> La campagne de prospection et de fouilles archéologiques de 2006 à 2010, non publiée, n'a pas encore livré ses secrets sur les 3000 ans de présence humaine, sur les tumuli

de l'île et la forteresse de Gadji au Nord.<sup>4</sup> Les tumuli repérés par les pères Dubois et Lambert,<sup>5</sup> explorés par le docteur Théodore Mialaret<sup>6</sup> et observés par les Communards<sup>7</sup> restent toujours énigmatiques.

- 2 Les écrits de navigateurs, comme James Cook, rendent compte d'une présence humaine lointaine.<sup>8</sup> Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les descriptions des pasteurs de la L.M.S<sup>9</sup> offrent une photographie du monde Kunié et des changements liés à son évangélisation. Les récits des Révérends Pères Maristes témoignent des premiers contacts, des formes anciennes d'habitats et des agencements de l'espace Kunié consécutifs aux passages des santaliers, baleiniers, chasseurs de bèches de mer et à l'installation des missions protestantes et catholiques.
- 3 Le 29 septembre 1853, quelques jours après la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie par la France, le Grand Chef Vendegou signe avec le capitaine de vaisseau Du Bouzet, commandant de l'*Aventure* et gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, une forme de protectorat lui permettant de gouverner l'île, sous l'autorité de l'Administration Française. La Grande Chefferie de Gadji se déplace au Sud, à proximité de la mission catholique de Vao. L'arrivée des Pères Maristes, le regroupement des Kanak des diverses tribus autour de l'église et le déplacement de la grande chefferie engagent des réagencements spatiaux.
- 4 La situation se complique avec l'installation du bagne. La loi du 23 mars 1872 fait de l'Ouest de l'île des Pins, un lieu de déportation.<sup>10</sup> A l'occasion de l'inventaire des installations du bagne à l'île des Pins, l'association *In memoriam* ébauche une première analyse de l'impact des logiques spatiales de l'Administration Pénitentiaire sur la partie ouest de l'île et de ses effets sur les populations locales et les missions.<sup>11</sup> La recherche historique sur le bagne calédonien ne s'est pas encore penchée sur les questions architecturales, urbanistiques ou spatiales du bagne en Nouvelle-Calédonie.<sup>12</sup> Louis José Barbançon<sup>13</sup> a plutôt orienté ses recherches vers les questions humaines, guidé par l'affirmation d'une identité calédonienne.<sup>14</sup> L'étude de l'organisation spatiale et de la construction du bagne est une autre approche permettant de mesurer l'impact de ce patrimoine sur l'organisation de l'île et d'appréhender le quotidien des acteurs.

- 5 La consultation des archives du service des archives de la Nouvelle-Calédonie (S.A.N.C.) a permis une prise en compte *des notices de la déportation, de la transportation et de la relégation*, des nombreuses photographies, cartes et plans qui y sont conservés. Celle des archives de l'archevêché de Nouméa (A.A.N.) une lecture minutieuse des journaux des Communards et des rapports des pères maristes donnant chacun leurs regards sur les relations entre déportés, Eglise, Administration pénitentiaire et monde Kanak. Celle des archives d'Outre-mer (C.A.O.M.) donne un point de vue administratif sur les transformations des bâtiments au passage de la déportation à la relégation puis au retour à la colonie. Les mémoires publiées au retour des déportés, les rapports de médecins coloniaux, apportent des détails du quotidien. L'ouvrage du Gouverneur Georges Pisier<sup>15</sup> reste une source fiable. Enfin, les archives privées du lieutenant du Génie Militaire Louis Philippe Kay<sup>16</sup> associées aux plans antérieurs du Lieutenant d'infanterie de Marine Émile Boutin, ont permis de commencer à comprendre les modèles de construction et d'installation du bagne sur l'organisation spatiale de l'île des pins. Ainsi, nous nous proposons de dégager les logiques spatiales qui ont conduit à ces installations, de retracer les effets et les interactions de l'installation du bagne sur cet espace insulaire Kanak de 1872 à 1913.

## **I- Le bagne de l'île des Pins dans l'esprit de tous les bagnes coloniaux.**

- 6 Le terme de prison désigne un centre de détention et la peine d'enfermement. Il s'agit de punir, de protéger la société des criminels, d'obliger le détenu à la réhabilitation, de neutraliser les opposants politiques. Le XIX<sup>e</sup> siècle criminalise les soulèvements en adoptant la politique du "débarras". La question des prisons et des bagnes reste un sujet majeur des débats politiques où politiciens, libéraux ou radicaux, théoriciens du bagne s'affrontent idéologiquement. De façon plus pragmatique, les architectes se confrontent aussi à la parcimonie des financements.

## **I-1-Les bagnes de la "Nouvelle", une réalisation sous une double influence**

- 7 Les bagnes coloniaux répondent par leur éloignement de la Métropole à une meilleure protection de la société. Leur localisation et leur conception dissuasive imposent la punition, une réhabilitation par le travail et une réinsertion des condamnés. En Nouvelle-Calédonie, des transportés et relégués, prisonniers de droit commun des prisons métropolitaines, des déportés politiques comme les Communards et d'autres contrevenants à l'ordre colonial, Kabyles, Asiatiques..., constituent les populations à surveiller, à punir et à réhabiliter.<sup>17</sup>
- 8 Dans le respect des conceptions de l'époque, nourries des réflexions philosophiques des Lumières, l'architecture et l'agencement des édifices interviennent directement sur les conséquences de l'application de la peine. Les physiocrates comme John Howard et Jeremy Bentham suggèrent d'amener l'hygiène, l'isolement cellulaire partiel et le travail dans les prisons, comme dans les maisons de pénitences.<sup>18</sup> Cependant le modèle cellulaire avec une architecture rayonnante reste la référence architecturale appliquée en France (Instruction du ministre de l'intérieur Tanneguy Duchâtel de 1841 concernant la construction des maisons d'arrêt).
- 9 Les paradoxes distanciation/éloignement, répression/réhabilitation construisent une logique architecturale et urbanistique. Au centre des débats sur la question carcérale sous le second Empire, puis sous la troisième République, s'opposent les partisans libéraux du tout cellulaire et ceux de la réhabilitation. Dans ce contexte, en 1863, la Nouvelle-Calédonie devient une terre de bagne. En plus d'être des lieux d'exil, les bagnes coloniaux sont aussi des espaces d'expériences, économiques en personnels et en moyens.<sup>19</sup>
- 10 Nés de la mise à distance, de la réhabilitation des contrevenants par le travail et de la colonisation par l'exil forcé des condamnés, les bagnes calédoniens sont une combinaison de ces deux utopies.<sup>20</sup> La loi de 1864 instaure un exil à vie pour les condamnés à plus de huit années de travaux forcés et la résidence obligatoire dans la colonie pour une durée égale celle de la peine effectuée pour les autres. Elle prétend offrir aux plus méritants la possibilité de recevoir une concession ou de trouver un travail chez un colon. La relégation

s'ajoute à la récidive. Quant à la déportation, elle ne concerne que les condamnés politiques, dont certains s'établiront sur place. L'espace insulaire pensé comme un espace carcéral offre l'éloignement et des limites maritimes difficiles à franchir. L'organisation interne de cet espace reste dévouée aux prérogatives d'isolement et de réhabilitation. Les établissements pénitentiaires Calédoniens de la presqu'île de Ducos, de l'île Nou, de l'île des Pins s'inscrivent dans cette réflexion et dans la conception qu'ont les pouvoirs publics de l'espace colonial insulaire.

## **I-2- L'île des pins, une île coupée en deux.**

- 11 *"Depuis la déportation, la libre et sauvage Kounié est devenue moitié prison, moitié abbaye!"*<sup>21</sup> Le docteur Gaston Nicomède résume ainsi la répartition Est-Ouest de l'espace Kunié, à partir de 1872.
- 12 En vertu de la loi du 23 mars 1872, l'Assemblée Nationale choisit l'île des Pins pour accueillir les déportés du mouvement des Communes, condamnés à la déportation simple. Les Communards condamnés aux travaux forcés sont internés à l'île Nou. Les déportés en enceinte fortifiée, comme Henri Rochefort, Louise Michel, Nathalie Lemel ..., sont installés sur la presqu'île de Ducos. Les condamnés à la déportation simple tels Eugène Mourot, Théodore Ozeré et d'autres sont conduits à l'île des Pins, plus ou moins libres de leurs mouvements.<sup>22</sup>
- 13 Dès lors, la partie Ouest de l'île des Pins devient Territoire de l'Administration Pénitentiaire. Les villages Kanak, les cimetières et les champs sont délaissés. Des installations et des préparatifs anticipent la venue des déportés. Au milieu de l'année 1872, le Capitaine de vaisseaux Louis Eugène Gaultier de la Richerie, Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, envoie une centaine de bagnards de l'île Nou à l'île des Pins afin de construire, à Kuto, Kaa et Uro, les premiers baraquements indispensables aux services de la Pénitentiaire.<sup>23</sup> Avec les transportés, le Lieutenant d'infanterie de Marine Eugène Boutin, puis le Lieutenant du Génie militaire Louis Philippe Kay, engagent la construction de baraquements et de cases pour la troupe, de paillotes pour les services communs (infirmerie, boulangerie, bureaux), des voies de communication et le centre de commandement. Un cyclone détruit une grande partie ces paillotes. Les premiers déportés arrivés

avec le *Danaé* le 29 septembre 1872 n'ont pas de logements. Les constructions se poursuivent entre 1872 et 1878. Après l'amnistie des Communards le 3 mars 1879 et leurs départs, ces installations sont pour partie laissées à l'abandon, jusqu'à ce que l'île soit désignée par un Décret du 20 août 1886, lieu de relégation collective. La dépêche du 18 octobre 1886, fait remarquer la nécessité de mettre en œuvre les travaux nécessaires à la réhabilitation des anciens bâtiments de la Déportation. Ces travaux s'achèvent fin 1887 par des relégués.

- 14 En dépit des aménagements successifs de la zone pénitentiaire, l'île reste divisée en deux : à l'Ouest le Domaine pénitentiaire, à l'Est les tribus kanak autour des Missions Maristes. L'espace Kanak est celui des missions, partagé entre celle dite "du Nord" réunissant les Maréens et celle du centre religieux et politique Kunié de Vao, centré sur l'église, la mission, l'école et la maison de la reine Hortense et du roi Samuel.
- 15 A l'Ouest, le Territoire de l'Administration Pénitentiaire est lui aussi divisé en deux: Créé le 28 mai 1872, le Territoire Militaire, espace réservé aux citoyens libres et aux autorités. Puis le Territoire de la Déportation divisé en cinq communes, créé par l'arrêté du 9 novembre 1872. L'installation du bagne crée et maintient une ségrégation socio-spatiale pendant près de quarante ans.

## **II- L'organisation du Territoire de l'Administration Pénitentiaire de l'île des Pins.**

- 16 Le Territoire de l'Administration Pénitentiaire de 12.6 km de long, appelé à l'époque Territoire Administratif s'étend du ruisseau de Gadji, au Nord, jusqu'au village de Kaumagna et la presqu'île de Kuto au Sud, sur 3.999 hectares, 62 ares, 96 centiares dont à peine 200 hectares sont des terres cultivables. Une ligne de collines au centre de l'île, dont le pic Nga à 262 m, partage l'île en deux et sert de limite aux territoires des missions et du bagne.<sup>24</sup> [Annexe 1].
- 17 Il accueille 4250 déportés et leurs familles pendant 8 ans. La population initiale de l'île se voit subitement augmentée et modifiée. A chaque convoi, les arrivants s'installent de loin en loin. Ceux qui ont

des connaissances ou plus rarement de la famille trouvent temporairement refuge dans leur paillote, avant d'installer la leur.<sup>25</sup> Divisé en cinq communes et un territoire militaire, le Territoire de l'Administration Pénitentiaire comprend: Uro (ou Ouro selon les sources), la première commune (surnommée aussi "Déportopolis"<sup>26</sup>), à 2.5 km de la presqu'île de Kuto, est le centre du Territoire de la Déportation. La seconde commune, Koéville, à 5 km de Kuto est traversée par le ruisseau Ouiteureu ou ruisseau des Anguilles. A 7 km de Kuto, se loge la troisième commune à Ouameu. A 9 km, la quatrième commune est installée à Ouaméo. Enfin, la cinquième commune marque la limite nord du Territoire Administratif, en avant du ruisseau de Gadji. La cinquième commune devient le lieu d'exil des déportés Kabyles.

- 18 Au-delà des limites, des groupes Kanak semblent être plus ou moins restés sur place comme en témoignent Joannès Caton<sup>27</sup> ou Théodore Ozeré<sup>28</sup>, le positionnement de cultures sur les cartes établies par Caujolle en 1875<sup>29</sup> et plusieurs ensembles de cases sur celles du géomètre Bupsant en 1888. Les cartes d'Eugène Boutin datées de 1872 notent la présence d'un cimetière Kanak entre la première et la deuxième commune. S'agit-il d'anciennes cases, d'établissements permanents ou temporaires ? Les communards rapportent l'existence d'échanges entre déportés et Kunié,<sup>30</sup> de rencontres comme sur le marché entre la mission de Vao et le territoire militaire.
- 19 Chaque commune est surveillée par une gendarmerie. L'axe principal Nord/Sud est associé à des axes Est/Ouest (Mer/Montagne), tracés à partir de points d'intersection ou ronds point<sup>31</sup>, surveillant l'accès à la mer et quadrillant ce territoire. La construction de ces routes et ronds-points sont les premiers aménagements avec les installations militaires construites par les transportés puis par les déportés.<sup>32</sup> *Les Veillées* n°2<sup>33</sup> et le rapport du D<sup>r</sup> Théophile Mialaret comptent 139 kilomètres de routes, chemins de fer, chemins et sentiers sur l'île. Le chemin de fer (à voie étroite pour wagonnets poussés à bras d'homme) relie le débarcadère de Kuto, seul point d'accostage de l'île aux ateliers d'Uro jusqu'en 1882. Sur 2,5 kilomètres, il permet le transport des marchandises. Sur les crêtes des collines, des sémaphores et des postes de surveillance contrôlent l'espace et servent à la communication. En 1876, l'Administration Pénitentiaire met en place des balises pour indiquer les passes. Un stationnaire, *Le Cyclope* complète le système de contrôle. En surveillant au large, il doit empêcher toute

tentative d'évasion. Enfin, la partie Ouest de l'île des Pins et des îlots sont partiellement déboisés afin de supprimer d'éventuelles cachettes. Le bois sert de bois d'œuvre et de chauffe dans les fours à briques, à chaux ou à pain. Les pins colonnaires, décrits par James Cook, sont réduits à la portion congrue.

- 20 Cette « demie île prison » lointaine, en pleine mer, entourée de requins n'a pas besoin de murs. Le contrôle de son espace se fait par les voies de communications, par la disposition régulière de postes de gendarmerie et de logements pour les Surveillants militaires et par la possibilité d'une alerte rapide grâce à l'usage des mâts aux signaux. Seule la presqu'île de Kuto, Territoire militaire et lieu de commandement est fortifiée. Défendue par un mur percé de meurtrières dans les règles de l'artillerie de marine, elle ne craint pas les révoltes.
- 21 Cette organisation spatiale permet de concentrer un maximum de services sur un petit territoire. Certains communards tentent d'échapper à cette concentration en construisant leur paillotte entourée d'un jardin à l'écart. Selon les théoriciens du bagne, Charles Lucas, Christophe Moreau et Tocqueville, c'est aussi une logistique sociale qui évite l'ingérence, la corruption, la complicité et la contagion. Dans la réalité la corruption demeure. Il est probable que cet espace constitue aussi un observatoire médical idéal de la population carcérale issue des bagnes métropolitains, comme des déportés politiques.<sup>34</sup>

## **II-1-La presqu'île de Kuto et la plaine de Kaa.**

- 22 Le choix de Kuto est déterminé par la présence d'une presqu'île et d'une baie permettant un mouillage à moins d'un mille marin du débarcadère et la surveillance maritime de la côte par le Cyclope. Le fait que ce mouillage desserve aussi la presqu'île rend la situation encore plus favorable. Il est donc logique que le commandement s'y installe, derrière un système défensif, naturel et renforcé. Le Territoire Militaire de la Presqu'île de Kuto créé le 28 mai 1872 est fortifié. Il est conçu pour être un retranchement imprenable, abritant derrière un mur d'enceinte d'abord construit en bois puis en pierres avec des meurtrières, les casernes et campements de l'infanterie de Marine, du commandant territorial, les services administratifs, des magasins,

un four à chaux, la boulangerie, la prison, le mât aux signaux, la gendarmerie et la maison du Commandant Territorial, du capitaine d'infanterie de Marine, le débarcadère de la garnison et les réserves d'armes, comme une poudrière construite ultérieurement. Au cours des sept années de déportation, l'organisation des bâtiments est modifiée ; Le débarcadère connaît trois emplacements différents, le magasin des subsistances est déplacé à l'entrée d'Uro, à proximité de la zone de l'atelier. Pensé comme un ouvrage militaire défensif, le mur du fortin combine des possibilités d'angles de tir en cas d'insurrection pouvant venir de la plaine de Kaa ou de Vao.<sup>35</sup> [Annexe 2]

- 23 La presqu'île de Kuto et la plaine de Kaa délimitent le Territoire militaire. Dans cette plaine s'installent un camp d'infanterie, un poste de gendarmerie, les jardins pour les troupes de gendarmerie, de l'Administration pénitentiaire et de la marine, des camps pour les transportés et l'église paillote, Notre Dame de la Salette, en direction de Vao.
- 24 Souffrant de l'absence d'eau courante, Kuto et Kaa s'avèrent dépendantes du reste du territoire pénitentiaire. Le Docteur Mialaret décrit pourtant la présence d'un jardin d'agrément et d'un potager sur Kuto et de jardins sur Kaa<sup>36</sup>, confirmés par leurs localisations sur les cartes: *"Pour avoir des jardins potagers on a dû apporter de la terre de la plaine de Kaa, et cependant la presqu'île entière est un parc ravissant où les allées tracées de la façon la plus pittoresque se croisent en tous sens à l'abri du soleil des tropiques, où banians, milnéas, kohus, pins colonnaires et vingt autres essences se pressent [...]"* A partir de 1878, l'eau nécessaire aux usages domestiques provient du réservoir d'Uro, à 2 k 500 de la presqu'île. L'eau du réservoir acheminée par la conduite permet d'améliorer les conditions de vie et d'hygiène de la zone de commandement, la réalisation du potager et du jardin d'agrément. Cela souligne aussi les difficultés rencontrées par les déportés pour leurs besoins quotidiens, pour arroser leurs cultures et survivre, depuis 1872.

## II-2-Uro et les cinq communes.

- 25 Les cinq communes constituées de cases de déportés, survivent de l'agriculture, de l'exploitation de carrières et du peu de travail donné par l'Administration Pénitentiaire. La deuxième et la cinquième commune ont un accès aisé à l'eau ; la rivière des Anguilles et sa déviation

alimentent le four à chaux, la briqueterie de Koéville et les paillotes.<sup>37</sup> Un canal détourne l'eau du plateau vers la gendarmerie de la cinquième commune.<sup>38</sup> Puis Uro réunit l'essentiel des déportés, l'hôpital, l'église, le bâtiment des vivres, la boulangerie, les ateliers de la déportation puis de la relégation, avec la scie hydraulique, le château d'eau, la ferme et les ensembles cellulaires.<sup>39</sup> [Annexe 3]

- 26 Autour des ateliers et de la ferme, les déportés ont reconstitué une ville avec des noms de rue. Une poste, une mairie, des commerces, des restaurants, des services, un théâtre de plein air<sup>40</sup> avec des spectacles animent une sorte de cité idéale de paillotes et de cases, au sein de l'espace carcéral. Hormis quelques gravures et leurs témoignages, il ne reste presque rien de leur présence. L'architecture militaire et carcérale domine la mémoire collective, laissant dans l'oubli les activités économiques, intellectuelles, culturelles, les rudesses, la résistance et la violence des huit années de déportation.
- 27 Une économie en circuit fermé se développe comme dans les nombreux bagnes coloniaux avec en plus une énergie libertaire et communautaire. A Uro Mme Viélard, femme de déporté, vend son poisson, d'autre leurs légumes, pâtisseries, chaussures, services dentaires ... On y distille un mauvais tafia. Des artisans d'art répondent aux commandes de riches habitants de Nouméa. Cependant le commerce est "réglementé" par des gardiens peu scrupuleux qui imposent leur commission, pouvant par leur pouvoir de nuisance refuser d'expédier une récolte vers Nouméa, la laisser pourrir sur le quai.
- 28 Eugène Mourot et d'autres « journaloux » rédigent des articles de journaux. Les *Veillées calédoniennes*, le *Journal de l'île des Pins* ... relatent et critiquent les événements dans un langage imagé, codé et argotique. Des caricatures croquent les personnages importants comme les aumôniers de la pénitencière. Comme un pied de nez à la déportation et à l'exil, une vie citoyenne et urbaine anime cette petite bourgade. Une Utopie de sept ans jaillit de la force et des convictions politiques socialistes ou anarchistes de déportés qui se refusent à mourir d'ennui. Il faut survivre, reconstituer des réseaux familiaux, amicaux ou politiques. Même le cimetière des déportés, la sixième commune, rappelle que la force des idées a eu raison de la volonté d'évangéliser ces âmes.<sup>41</sup>

- 29 Si la logique spatiale et architecturale de l'espace carcéral a fait d'Uro et des autres communes des lieux de réhabilitation par le travail agricole et industriel et aussi d'exil, elle n'a pas prévu l'énergie de déportés à s'approprier le lieu et à réinventer un ailleurs.<sup>42</sup> La reconquête d'une urbanité est à souligner.<sup>43</sup> Une utopie architecturale et une ville idéale restent avant tout la description mythifiée de l'organisation sociale, politique et économique d'une communauté humaine. Uro, particulièrement, peut-être comparé à une ville en tant que corps social. Il convient de s'interroger sur les facteurs qui ont pu faire jaillir une telle organisation sociétale; L'isolement, le statut et les professions des déportés expliquent cette tentative et n'inquiètent pas la métropole. Surveillés, les déportés jouissent d'une certaine liberté bien que les réalités matérielles du quotidien soient rudes.
- 30 Avec le départ des déportés, le territoire du bagne, devenu un lieu de relégation, laisse les paillotes et les jardins à l'abandon. Les activités périclitent. Des bâtiments sont abandonnés ou réorganisés pour accueillir une population reléguée, inférieure en nombre et vieillissante. De nombreuses gendarmeries sont abandonnées ou réemployées à une autre fonction. Celle d'Uro est partiellement réutilisée pour servir au bâtiment dit "*couvent des femmes*". Localisé à quelques mètres du château d'eau, il est tenu par une dizaine de sœurs de l'ordre de Saint Joseph de Cluny. Ce "*couvent*" est le lieu de relégation des quelques femmes employées à l'entretien de l'hôpital d'Uro.
- 31 Puis, la volonté du Gouverneur Paul Feillet de fermer «*le robinet d'eau sale* » conduit à l'arrêt de la transportation, en 1897. Les vieux relégués fabriquent encore quelques temps des chaussures et des chapeaux de paille dans les ateliers d'Uro. Finalement n'étant plus aptes aux travaux, ils sont renvoyés sur l'hôpital de Numbo à Ducos pour y finir leur vie.

## **II-3-L'eau un trait d'union entre le commandement pénitentiaire et les communes.**

- 32 L'accès à l'eau est une question cruciale dès l'installation des infrastructures militaires et pénitentiaires. La maîtrise de l'eau conditionne la vie de tout le territoire pénitentiaire et le fonctionnement

de l'univers carcéral. Les nombreux cours d'eau de l'île des Pins atteignent rarement la mer. L'eau abondante et capricieuse est domptée pour alimenter la presqu'île de Kuto, la plaine de Kaa et la première commune. Dès les premiers mois de 1873, l'eau est captée à 5 km au nord d'Uro, dans une sorte de petit lac situé du plateau central. Le plan d'Émile Boutin du 5/5/1873 prévoit une déviation entre deux prises d'eau, au-dessus de l'hôpital, qui permet de maintenir un débit suffisant sur le barrage installé sur la prise d'eau la moins élevée et un canal descendant l'eau vers l'hôpital puis Uro. La construction de la conduite d'eau et du château d'eau est cruciale pour l'irrigation des champs, le fonctionnement des ateliers, de la scie hydraulique, et l'usage domestique des bâtiments de commandement de Kuto et Uro. Le tronçon de la conduite allant de la prise d'eau vers le château d'eau est construit entre 1874 et 1876.

- 33 Dès le début de la déportation, le service du Génie militaire, chargé des travaux de la déportation à l'île des Pins, dirigé par le Capitaine L.P. Kay, fait appel aux déportés, ouvriers et artisans de la Commune<sup>44</sup> pour travailler dans les ateliers et sur les chantiers, moyennant un salaire. Prosper-Olivier Lissagaray confirme et complète les arguments recueillis dans les journaux de l'île des Pins : *"Ceux de l'île des Pins s'offrirent à la construction d'un aqueduc, des magasins administratifs, de la grande route: huit cents seulement sur deux mille furent acceptés et leur salaire ne dépassa guère les quatre-vingt-cinq centimes par jour. Les moins favorisés demandèrent des concessions; on leur accorda quelques bouts de terrains. [...]"*<sup>45</sup>.
- 34 Le château d'eau est terminé en 1876. Au cours de l'année 1878, le capitaine L.P. Kay fait construire le reste de la conduite d'eau et la scierie hydraulique. La réalisation du canal dure soixante-dix jours pendant une période de sécheresse. A ce jour, aucune source ne précise le nombre et les noms des déportés ayant construit le canal et le château d'eau. Osmain Gironce, architecte dessinateur, déporté de la Commune de Paris, conçoit le tracé de la conduite d'eau, alimentant la presqu'île de Kuto, la plaine de Kaa et les ateliers de la déportation d'Uro.<sup>46</sup> Cependant elle reçoit le nom de Kay-Moussay.
- 35 Jusqu'en 1897, sa partie initiale reste à ciel ouvert. Par ordre du Gouverneur Paul Feillet *"la portion de la conduite qui court aux abords de l'hôpital va être recouverte."* L'eau ainsi canalisée est signe d'avancée

hygiéniste.<sup>47</sup> La conduite à ciel ouvert offre une eau courante de bonne qualité. Sa réalisation technique permet un débit permanent bien que celui-ci diminue pendant la période de faible étiage. La presqu'île de Kuto, Kaa et Uro constituent le cœur de l'activité du bagne. Il faut alimenter en eau courante les bâtiments de l'administration pénitentiaire et leurs jardins<sup>48</sup> [Annexe 4], ceux de la gendarmerie, les paddocks avec les chevaux et le bétail, les abattoirs, le premier magasin de M. J. Higginson, les paillotes et jardins des déportés, les ateliers et la ferme d'Uro, l'hôpital et l'église de la pénitentiaire. Bien que perméable, la plaine de Kaa représente un enjeu de mise en valeur agricole indéniable pendant la période de la déportation. Elle est constituée d'une terre sablonneuse recouverte d'une couche arable. L'eau est nécessaire aux cultures exigeantes et aux expériences de culture de ricin et de maïs évoquées par les déportés. Pour ceux qui possèdent une concession, l'eau est un bien précieux. La construction de la conduite d'eau s'accompagne aussi de dix bornes-fontaines installées sur la zone des ateliers d'Uro, la plaine de Kaa et de lavoirs à Kuto.

- 36 Les mémoires de déportés, de médecins militaires et d'administratifs corroborent la mise en valeur de Kaa et d'Uro,<sup>49</sup> puis leur abandon. Les déportés racontent aussi dans leurs mémoires les maigres récoltes de leurs jardins. La maîtrise de l'eau est un enjeu précieux pour améliorer les rendements agricoles.<sup>50</sup> [Annexe 5] Rarement évoquées, les techniques d'arrosage, de récupération de l'eau, avant la construction du château d'eau et du canal à ciel ouvert, laisse perplexe sur les conditions de vie des déportés et de l'administration pénitentiaire.<sup>51</sup>
- 37 Après le château d'eau, l'eau traverse la route principale pour alimenter les ateliers, la maison des vivres, une fontaine, la boulangerie avant de poursuivre sa route vers Kuto. A partir de 1878, l'eau arrive dans les ateliers afin de faire tourner diverses machines. La force mécanique de l'eau décuple le potentiel industriel des ateliers. La scierie hydraulique<sup>52</sup> située au-dessus du château d'eau reçoit d'abord l'eau. Elle permet le sciage de long. L'eau sert aussi aux ateliers de menuiseries, à la machine à percer, au tour à métaux, à la maréchalerie. A l'intérieur de la zone des ateliers, nous trouvons des abreuvoirs pour les chevaux, des fontaines et des pompes, un réservoir en cas d'incendie, des latrines pour les officiers et les ouvriers. La maison du

Capitaine L.P. Kay, adjacente aux ateliers, réunit une salle de bain, un jardin avec un bassin d'agrément, à proximité du réservoir.

- 38 Dans de nombreuses notices, la dimension industrielle est plus qu'évoquée. Elle fait partie d'une logique constructive. La proximité de l'eau comme source d'énergie, explique l'installation des blocs cellulaires et le développement de la zone d'Uro. Elle explique aussi la présence de l'hôpital en amont et de l'église de la pénitencière. Le contrôle de l'eau englobe la gestion du territoire pénitencière du point de vue agricole, industriel et hygiéniste, explique l'importance de l'axe majeur Kuto/Uro et sa perpendiculaire hôpital/scierie/ateliers d'Uro. Cependant, le départ des déportés ne donnera jamais aux ateliers l'essor industriel escompté.
- 39 Le prestige de l'eau et son contrôle joue un rôle essentiel dans l'organisation de l'espace pénitencière. Ces ouvrages d'art renforcent le poids de Kuto et de la première commune. L'acheminement de l'eau est une prouesse technique au service du prestige de l'habitat du chef des travaux et des dirigeants de l'Administration Pénitencière. L'accès à l'eau courante est un enjeu de différenciation sociale, de développement des activités du bain et révèle les compétences des nombreux déportés de la commune. La problématique de l'eau, au cœur des théories hygiénistes réponds par sa présence architecturale et spatiale à l'application des théories de réhabilitation par le travail, d'industrialisation et de production des bagnes et aussi à la modernité que peut apporter un réseaux d'eau. Loin des lieux communs, l'organisation pénitencière oscille entre l'inertie et les expériences modernisatrices. Une première recherche sur ces infrastructures a permis de mettre en avant l'importance de l'eau dans le fonctionnement de l'organisation spatiale carcéral.<sup>53</sup> Elle a aussi fait l'objet d'une publication en 2013.<sup>54</sup> Cependant, à l'aune de la redécouverte récente d'un bassin de rétention associé à un savant système de tuyaux à proximité du captage, cette étude demeure incomplète.

### III- Après le Bagne.

- 40 La fin de la déportation laisse ces ouvrages dans l'oubli. Témoin de cette dernière période d'occupation pénitencière, le docteur Théophile Mialaret relate <sup>55</sup> : "[...] Il y a, à l'île des Pins, des centaines de rélégués inoccupés: il faut les employer à poursuivre cet important travail

depuis la prise d'eau jusqu'au réservoir de Uro." La transportation et la relégation ont remplacé dans l'imaginaire collectif et la mémoire calédonienne l'action éphémère des déportés de la Commune.

### **III-1-La désaffectation du Territoire Pénitentiaire**

- 41 Le départ des déportés laisse une ville fantôme, abandonnée à la hâte. Le docteur Théophile Mialaret exprime le sentiment de désolation après le départ des déportés qu'il portait en plus haute estime que les relégués: *"Puis le silence se fit, pénible, lourd, sur ces localités si vivantes hier et aujourd'hui désertes. Jardins en plein rapport laissés à l'abandon; habitations encore debout, portes ouvertes, tables dressées semblant attendre les convives ; chiens errants cherchant leur maître; oiseaux de basse-cour caquetant, effarés, dans cette solitude; tout cela donnait l'impression d'un fléau inconnu qui serait passé impitoyable, sur ces villages si prospères et en aurait, d'un seul coup fait périr tous les habitants."*<sup>56</sup> Si l'on s'en tient aux notices de la transportation et des arrêtés coloniaux, la transportation et la relégation n'ont pas été des périodes d'aménagement du bagne. Le décret du 22 avril 1909 désaffecte l'île des Pins. Les condamnés sont envoyés à Ducos. En avril 1910, un rapport prévoit l'affectation du Territoire pénitentiaire de l'île des Pins en léproserie réutilisant certains bâtiments et installations de l'Administration Pénitentiaire<sup>57</sup>. Ce projet ne verra pas le jour.<sup>58</sup> La loi du 24 novembre 1911 le désaffecte comme lieu de déportation simple.

### **III-2-Vers une réserve autochtone**

- 42 Au début 1912, plusieurs projets relatifs à la désaffectation des terrains possédés par l'Administration Pénitentiaire en vue de leurs remises au Domaine Général de l'État et au profit de la colonisation libre sont proposés. Seule la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ième</sup> commune sont encore occupées. Le violent cyclone du 27 et 28 mars 1910 réduit de moitié la valeur des bâtiments. Le 30 mai 1912, M. Carbillet, Directeur de l'Administration Pénitentiaire rend compte de l'état d'abandon et de dégradation des principaux bâtiments.<sup>59</sup> Pour certains en ruine, il est proposé d'en récupérer des matériaux. Le chef du Service du Domaine, M Coulombeix, suggère la vente aux enchères publiques de quatre bâtisses de la

presqu'île de Kuto. L'arrêté n° 1039 du 27 octobre 1913 promulgue le décret du 3 septembre 1913 désaffectant la partie de l'île des Pins comme lieu de transportation et comme territoire pénitentiaire. L'arrêté du 1er avril 1913 fait de l'ensemble de l'île des Pins une réserve autochtone avec la jouissance du territoire administratif. La liquidation du bagne, succédant à la création de la réserve, bénéficie aux Kuniés, à la mission de Vao et à des particuliers ayant acquis les maisons du commandement sur Kuto et Uro. Le matériel et le troupeau de la ferme d'Uro (120 vaches, 12 bœufs, 100 moutons) sont vendus à des commerçants et industriels de Nouméa.

- 43 Le gouverneur Brunet déclare que l'île n'est pas pour autant fermée à la colonisation libre mais que compte tenu de son faible potentiel, la colonisation doit être contrôlée. En mars 1914, il accorde à M. Le Mescam une concession provisoire de 75 hectares sur Uro avec l'accord du Grand Chef et de deux notables. Ce titre provisoire passe en 1917 à M. Marie. En 1920, L. Devambe, délégué administratif favorable à la colonisation libre, facilite le transfert du titre provisoire de la concession d'Uro à son neveu. Il appuie aussi les demandes d'autres colons. En 1927, L. Devambe vend une concession à Jens Petersen.
- 44 Fin 1918, l'Administration n'est représentée que par la présence d'un gendarme-résident. Le père Luquet reste le seul à partager la vie des Kunié. En 1939, le Territoire Administratif est livré à la nature, les plantations sont abandonnées. Le déclin démographique marque un temps d'arrêt et l'état sanitaire des populations reste médiocre. Lors de la présence américaine de 1942 à 1945, un seul poste d'observation est installé sur le pic N'Ga.

## Conclusion

- 45 Cet épisode pénitentiaire de 40 ans a laissé des traces dans le paysage kunié. Il a modifié les espaces de la partie Ouest de l'île des Pins et les relations entre les espaces autochtones, missionnaires et pénitentiaires. La partie Ouest de l'île est conçue pour surveiller et réhabiliter alors que la presqu'île de Kuto est protégée par son enceinte. L'architecture et l'organisation de l'espace hiérarchisent des espaces résidentiels surveillés, des espaces cellulaires et de productions industriels et agricoles, reliés par des réseaux de routes et d'eau. Or, ces bâtiments ne rendent pas compte de l'héritage architectural

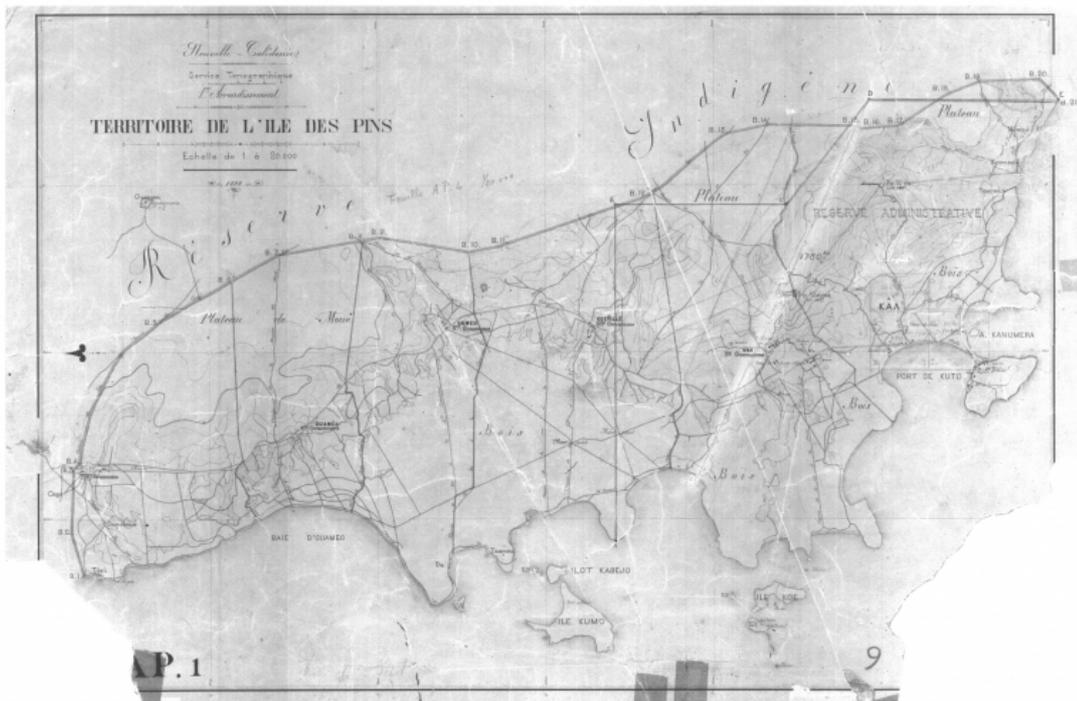
légué par les déportés de la Commune et de l'impact réel de leur urbanité dans les cinq communes. Bâisseurs, ouvriers, ils ont aussi tenté d'animer une sorte de *polis* à l'intérieur d'un espace fermé et surveillé.

- 46 Après le classement patrimonial de la presqu'île de Kuto en 2012, le bague présente un nouvel intérêt de recherches. Il dévoile toute l'ambiguïté d'un lieu prévu pour l'exil et d'un espace vécu à la fois comme un lieu carcéral et un lieu utopique. Le quotidien des déportés n'a pas fait l'objet d'études précises où les imaginaires d'un espace de l'exemplarité et de l'espace libertaire rappellent les idées romanesques des romans du XIXème et la réalité politique que suggère la question de la prison. L'étude de la maîtrise de l'eau comme celle des relations entre les missions et le bague, entre 1872 et 1880, reste à peaufiner.

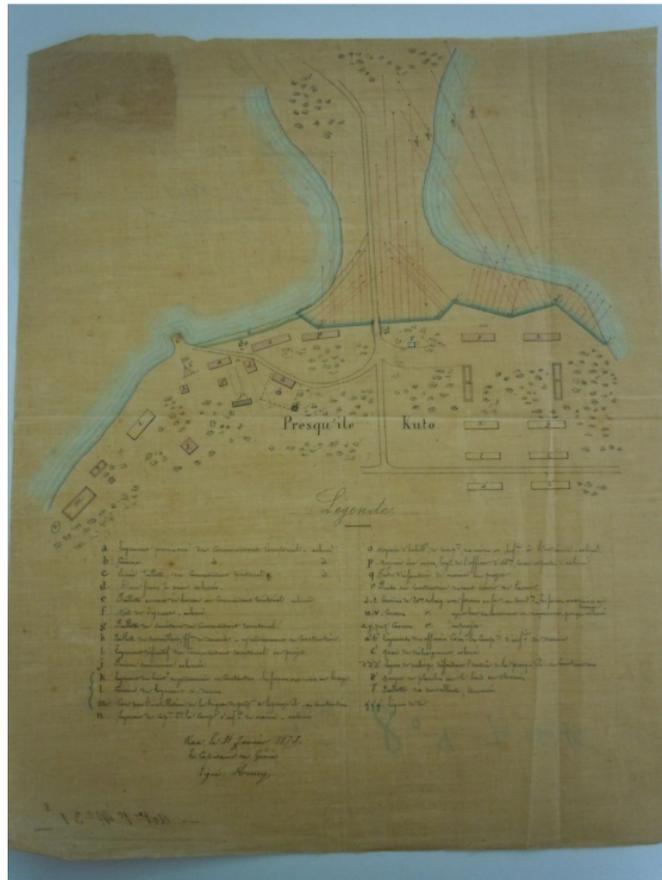
---

## Annexe

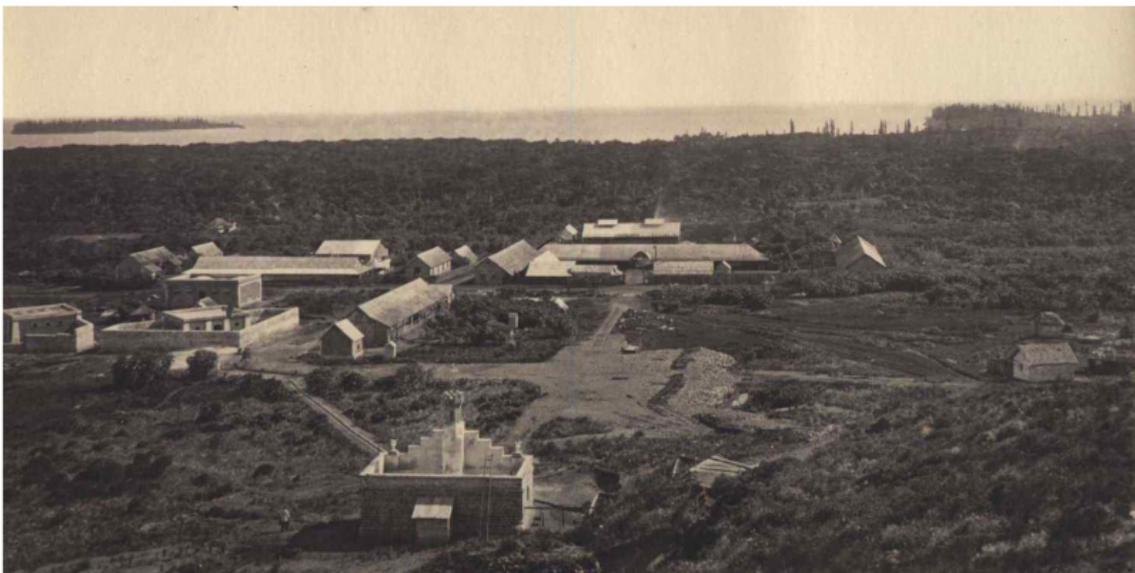
Plan Caujolle des cinq communes, 1875 (S.A.N.C).



Carte du poste militaire de la presqu'île de Kuto, 1873 (S.A.N.C).



Vue d'ensemble d'Uro avec le château d'eau et le début de la conduite. Entre 1876 et 1878 (Coll. Billot)



**Les jardins de Kaa (S.A.N.C)**



ANC collection Serge Kakou album Lucien Colardeau, 148 Fi 3 - 13 11 x 18 cm  
« Vue du jardin de la troupe, Ile des Pins. »

Concession de déportés à l'île des Pins. 1876 (S.A.N.C)



ANC collection Serge Kakou reproductions de clichés anciens, 148 Fi 36 - 82  
Allan Hughan. « Concessions de déportés à l'île des Pins, 1876. »

- 
- 1 Nom du catamaran constituant la desserte maritime entre Nouméa, l'île des Pins et les îles Loyauté, Maré, Lifou et Ouvéa.
  - 2 Kunié est le nom dans la langue vernaculaire de l'île et de ses habitants.
  - 3 H. Lenormand, *Découverte d'un gisement de poteries indigènes à l'île des Pins*. Etudes Mélanésiennes n° 3 de janvier 1948.
  - 4 L'I.A.N.C.P est en cours de rédaction d'un rapport scientifique sur cette mission.
  - 5 Pierre Lambert, *Mœurs et Superstitions des Néo-Calédoniens*, Nouvelle-Imprimerie Nouméenne, Nouméa, 1900, 367 p.
  - 6 Théophile Mialaret, *L'Île des Pins, son passé, son présent, son avenir: colonisation et ressources agricoles*, Paris, librairie Africaine et coloniale, 1897.
  - 7 Mercurio, *Le Parisien Illustré* du 26 octobre 1878.
  - 8 James Cook découvre l'île des Pins le 25 septembre 1774. Il ne descend pas à terre et la nomme île des Pins en raisons des nombreux pins colonnaires

présents et note qu'elle était habitée car il y vit de la fumée. Des hypothèses suggèrent que La Pérouse aurait pu aussi passer au large de l'île des Pins.

9 Les carnets des pasteurs de la *London Missionary Society*, du début du XIX<sup>ème</sup> siècle, décrivent des cases circulaires de 2 mètres de haut pour un diamètre de 4 mètres en forme de ruches ou rectangulaires comme aux Tonga.

10 S.A.N.C. Loi de déportation Loi du 23 mars 1872

11 Cet inventaire a été effectué par l'association *In Memoriam* en vue du classement de certains bâtiments du bagne de l'île des Pins, en 2012 par la Province Sud de la Nouvelle-Calédonie, Cet article s'appuie en partie sur ce travail collectif.

12 *In Memoriam, Logique Architecturale et Urbanistique des Établissements Pénitentiaires en Nouvelle-Calédonie*, Rapport d'étude, Nouméa 2012, 80 p.

13 Louis-José Barbançon, *L'archipel des forçats: Histoire du bagne de Nouvelle-Calédonie, 1863-1931*, Presses Universitaires du Septentrion, 2003

14 Une part de la population Européenne Calédonienne est descendante des bagnards. Longtemps cachée par les familles pour ne pas faire de mésalliances, cette réalité est aujourd'hui assumée grâce au travail de Louis José Barbançon.

15 Georges Pisier, *Kounié ou l'île des Pins*, Société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 1972, réimpression 1985

16 Louis Philippe Kay, bâtisseur et ingénieur formé et entraîné au Camp de Châlons-sur-Marne, construit des bâtiments et des infrastructures en Martinique, au Mexique, au Cambodge, en Cochinchine et en Nouvelle-Calédonie. Né à Wissembourg dans le Bas-Rhin, le 7 Juin 1838, il s'engage dans l'armée de Napoléon III, au 1<sup>er</sup> Régiment du Génie, rejoint l'armée d'Italie et combat à Magenta, Marignan et Solferino. Puis participe au corps expéditionnaire du Mexique. Affecté aux Compagnies Indigènes d'Ouvriers du Génie, le 25 août 1860, il embarque pour la Martinique, la Cochinchine et la Nouvelle Calédonie en 1871. En 1880, de retour en France, il intègre le corps des inspecteurs des chemins de fer. En Janvier 1891, il est nommé Commissaire de surveillance administrative des chemins de fer, à Aix en Provence où il décède le 31 Mars 1891.

17 Moncelon, Léon, *Le Bagne et la colonisation pénale à la Nouvelle-Calédonie par un témoin oculaire, 1886*].

- 18 Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975
- 19 Jacques G. PETIT (dir. ). *La prison, le bagne et l'histoire*. Paris, Librairie des Méridiens, Editions Médecine et Hygiène, 1984, 234 pages.
- 20 S.A.N.C. Arrêté du Gouverneur Guillain n°99 du 10 Juin 1864. "Art.4. Le but de la transportation étant la réforme morale des condamnés et leur préparation à une existence libre, dans laquelle ils devront vivre du produit de leur travail, tous les soins de l'Autorité dont ils dépendent tendront vers ce but."
- 21 Gaston Nicomède, *Un coin de colonisation pénale: Bourail en Nouvelle-Calédonie 1883-1885*.
- 22 De mai 1872 à 1878, vingt convois de déportés se succèdent vers la Nouvelle-Calédonie et l'Île des Pins.
- 23 S.A.N.C. J.O.N.C. " Le Gouverneur, Afin d'être en mesure de pourvoir aux éventualités d'hospitalisation résultant d'une longue traversée du contingent de mille déportés, actuellement en route pour la Nouvelle-Calédonie; ORDONNE: Les premiers travaux d'installation, à la presqu'île Ducos et à l'île des Pins, consisteront dans l'établissement de 2 ambulances, l'une de 25 lits et la seconde de 50 lits. Elles seront placées dans 3 baraques de 30 mètres de longueur sur de largeur, soit 25 lits par baraque. Le présent ordre sera enregistré à la Direction de la Déportation et partout où besoin sera. Nouméa, le 4 Juin 1872." Capitaine de Vaisseau, - E.-G. DE LA RICHERIE.
- 24 Annexe 1. S.A.N.C. Plan Caujolle des cinq communes. 1875.
- 25 Charles Malato, *De la commune à l'anarchie*, Paris, 1894.
- 26 Le Maitron, Achille Ballière, signataire d'une affiche de la Chambre des Ouvriers tailleurs et scieurs de pierre adhérente à l'Internationale, reproduite dans le J.O. de la Commune, écrit aussi dans *Un voyage de circumnavigation, Histoire de la Déportation par un des évadés de Nouméa*, Londres 1875 que le drapeau rouge, celui de la Révolution y flotte jusqu'au 15 août 1873.
- 27 Joannès Caton, *Journal d'un déporté 1871-1879 de la Commune à l'île des Pins*, Paris, Edition France-empire, 1986.
- 28 Théodore Ozeré , *Carnets et lettres d'un déporté de la Commune à l'île des Pins, 1871-1872*. Textes sélectionnés par Éric Barbie, Bernard Brou et Georges Coquilhat. *Revue française d'histoire d'outremer*, tome 82, n°308, 3e trimestre 1995. p. 376.

29 S.A.N.C. Plan Caujolle, à Oupotoué, des emplacements notés «Cult. Can. Ou C. C.» pour cultures Kanak

30 A.A.N. Les journaux de l'île des pins

31 Georges Pisier, Kounié ou l'île des Pins, Société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 1972, réimpression 1985

32 S.A.N.C. Notice de la Déportation de 1876: «83 kilomètres de routes et chemins couverts sur une largeur moyenne de 5 mètres sillonnent en tous sens le territoire affecté à la déportation.»

33 A.A.N. Les veillées calédoniennes n°2.

34 Au cours du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'état déplorable des prisons est un sujet récurrent dans les discours sur l'univers carcéral.

35 Annexe 2. S.A.N.C. Carte du poste militaire de la presqu'île de Kuto, capitaine du Génie Henri, 1873.

36 Théophile Mialaret, 1897 (Ouvrage cité) p15.

37 S.A.N.C Cartes d'Emile Boutin, 1873

38 S.A.N.C Notice de la déportation de 1876 et plan Caujolle de la 5<sup>ème</sup> commune.

39 Annexe 3. Coll., Billot Vue d'ensemble d'Uro avec le château d'eau et le début de la conduite. Entre 1876 et 1878.

40 Le théâtre de plein air en bois n'a laissé aucune trace physique. Seuls les programmes, les dates de représentation et les tarifs visibles dans les journaux de l'île des Pins.

41 A.A.N. Journal du Révérend père Janin.

42 Stéphane Pannoux, Cimetières de l'île des Pins: Objets historiques et patrimoines oubliés, de la Nouvelle-Calédonie au Pacifique, Eléments de recherches en Lettres, Langues et Sciences Humaines, L'Harmattan, Paris.

43 Cet aspect de la question ne connaît pas encore d'études approfondies.

44 A.A.N. Les veillées calédoniennes n°2. "Les déportés ont établi, empierré, nivelé 139 000 mètres de routes, élevé 25 000 mètres cubes de maçonnerie, extrait la pierre et fabriqué la chaux nécessaire pour ces constructions; cuit plus de 500 000 briques; dressé les charpentes de plus de 102 bâtiments... Pendant ce temps, cent industries diverses prenaient naissance. [...]"

45 Prosper-Olivier Lissagaray, Histoire de la commune de 1871, chapitre XXXVI. Lissagaray, journaliste républicain socialiste et animateur littéraire,

n'a pas connu la déportation en Nouvelle-Calédonie.

46 C.A.O.M. Livret personnel du déporté Osmain Gironce, déporté de la commune de Paris, dessinateur d'architecture.

47 Théophile Mialaret, 1897 (Ouvrage cité). *"C'est le dernier travail de haute utilité accompli par la déportation. Il a doté la partie Sud de la côte Ouest d'une eau d'excellente qualité. [...] Malheureusement l'eau court à l'air libre et reçoit toutes les impuretés, débris végétaux, minéraux et animaux qui descendent du plateau. Depuis longtemps l'administration pénitentiaire aurait pu, aurait dû la recouvrir: ni les matériaux, ni la main d'œuvre ne lui ont manqué pour cela."*

48 Annexe 4. S.A.N.C Les jardins de Kaa

49 Léon Moncelon, *Le bague et la colonisation pénale à la Nouvelle-Calédonie par un témoin oculaire*, Paris, 1886. Gaston Nicomède, *Un coin de colonisation pénale: Bourail en Nouvelle-Calédonie 1883-1885*. BNF

50 Annexe 5. S.A.N.C. Concession de déportés à l'île des Pins. 1876.

51 Charles Malato, *De la commune à l'anarchie*, Paris, 1894.

52 La notice de la déportation de 1876 précise son installation avec cave et bassin supérieur d'une contenance de 920 mètres cube, un hangar et le mécanisme des scies verticales.

53 In Memoriam, *Recherches historiques et archivistiques, les bâtiments et installations du bague de l'île des Pins*, les 5 communes, Rapport d'étude, Nouméa 2012, 106 p.

54 Les Nouvelles Calédoniennes, article patrimoine mensuel "L'eau du bague." In Memoriam 8/6/2013

55 Théophile Mialaret, 1897 (Ouvrage cité).

56 Théophile Mialaret, 1897 (Ouvrage cité).

57 C.A.O.M Demande de cession à titre gratuit n°389 du 11 avril 1910, du cabinet du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances M. Adrien Bonhoure (Gouverneur par intérim de la Nouvelle-Calédonie de septembre 1909 à juillet 1910) pour le Ministre des Colonies, Georges Trouillot, des établissements de l'Administration Pénitentiaire pour le projet de l'installation d'une léproserie.

58 Les baies de N'du et de N'bi sur la presqu'île de Ducos ont été choisies pour devenir la léproserie centrale.

59 C.A.O.M. Rapport n° 194 du 4 mai 1912 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire, faisant des propositions pour la désaffectation de l'île des Pins en exécution des prescriptions et dépêches ministérielles n° 836 du 8 décembre 1911 et n° 961 du 5 janvier 1912 pour le Gouverneur en Conseil Privé.

---

### **Français**

L'île des Pins, au Sud-est de la Grande Terre calédonienne vit aujourd'hui au rythme des arrivées du *Betico*<sup>1</sup> et des paquebots de croisière australiens. Habitée par les Kunié depuis près de 3000 ans, elle fut aussi un lieu de déportation pour 900 Kanak catholiques exilés de Maré qui fondèrent la mission du Nord de l'île en novembre 1870 et pour les déportés de la Commune en 1872, condamnés à la déportation simple, puis jusqu'en 1909 pour les bagnards condamnés à la transportation et à la relégation. L'installation d'un Territoire Pénitentiaire sur la partie Ouest de l'île a fortement modifié l'espace insulaire, laissant dans le paysage Kunié d'importantes traces patrimoniales et des infrastructures toujours en service. Cet article rend compte succinctement des changements spatiaux opérés par l'installation du bagne, de leurs effets sur la population Kunié et l'organisation spatiale insulaire.

---

**Claudy Chene**

Doctorante en Histoire, CGC - UMR 7366 - UB